

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00841

Numéro SIREN : 805 308 012

Nom ou dénomination : 3S BIO STE BAUME

Ce dépôt a été enregistré le 18/02/2019 sous le numéro de dépôt 614

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2018

GREFFE DU TRIBUNAL

DE COMMERCE

Néant *

Désignation de l'entreprise **SASU 3S BIO STE BAUME**

Adresse de l'entreprise **ROUTE DE LA STE BAUME D95**

83136 MAZAUGUES

Numéro SIRET * **8 0 5 3 0 8 0 1 2 0 0 0 3 0**

Durée de l'exercice en nombre de mois * **12**

Durée de l'exercice précédent * **12**

83300 DRAGONVIAN

Déposé sous le n°

Exercice N clos le
31/12/2017

				Déposé sous le n°		Exercice N clos le 31/12/2017			
ACTIF				Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012			
		Autres *		014	2135	016	1395		740
	Immobilisations corporelles *		028	28319	030	10884		17 435	
	Immobilisations financières * (1)		040		042				
	Total I (5)		044	30 455	048	12 280		18 175	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052			
		Marchandises *		060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	500	066			500	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	4200	070			4 200
		Autres * (3)		072	424	074			424
	Valeurs mobilières de placement		080	125	082			125	
	Disponibilités		084	5256	086			5 256	
	Charges constatées d'avance *		092	400	094			400	
	Total II		096	10 906	098			10 906	
	Total général (I + II)		110	41 362	112	12 280		29 082	
PASSIF						Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120			1000
	Ecart de réévaluation					124			
	Réserve légale					126			
	Réserves réglementées *					130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)					131		)	
	Report à nouveau					134			-41314
	Résultat de l'exercice					136			8107
	Provisions réglementées					140			
Total I					142			-32 207	
Provisions pour risques et charges					Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166			199
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N :)					169		)	61089
Produits constatés d'avance					174				
Total III					176			61 289	
Total général (I + II + III)					180			29 082	
REMOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			5 276
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DRAGUIGNAN

Palais de Justice CS 60223
83006 DRAGUIGNAN Cédex
IBAN: FR79 4003 1000 0100 0035 7892 M97
INTERNET: www.infogreffe.fr
TEL : 04.94.50.83.27

RECEPISSE DE DEPOT

3S BIO STE BAUME

Domaine de l'Emeraude
246 route de la Sainte-Baume le Plan
83136 Mazaugues

V/REF :

N/REF : 2014 B 841 / 2019-B-614

Le greffier du tribunal de commerce de Draguignan certifie qu'il a reçu le 18/02/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 09/10/2018

Concernant la société

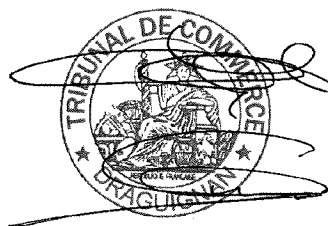
3S BIO STE BAUME
Société par actions simplifiée
Domaine de l'Emeraude
246 route de la Sainte-Baume le Plan
83136 Mazaugues

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-614 le 18/02/2019

R.C.S. DRAGUIGNAN 805 308 012 (2014 B 841)

Fait à DRAGUIGNAN le 18/02/2019,

LE GREFFIER



②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2018

Désignation de l'entreprise		SASU 3S BIO STE BAUME		Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le 31/12/2017	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	14691
	Production vendue	biens services * dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
			217		218	17500	
			Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production		222		
	Production stockée *					224	
	Production immobilisée *					226	
	Subventions d'exploitation reçues					230	0
Autres produits						232	32 191
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	5865
	Variation de stock (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	626
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240	
	Autres charges externes* :	dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :				242	13535
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243		244	222
	Rémunérations du personnel*					250	283
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	2235
	Dotations aux amortissements*					254	3822
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259		260	
	Total des charges d'exploitation (II)						264
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	5 600
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280		6		294	0
	Produits exceptionnels (IV)					290	
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art.217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)		347		300	
		348					
	Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	-2500
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	8 107
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	8 107	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033.NOT-SD)			324	-2 500		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart des valeurs Liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un Crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part de loyers dispensée réintégration (art.239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	936		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44.terdecies)	127		ZRR (44 quinderdecies)	138		
	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	991		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990		
	Dont Divers	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344	350
	Créance due au report en arrière du déficit			346			
	Déduction exceptionnelle (art.39 decies)			655			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	5 607	354
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables: * 41 315					360	5 607
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372

18 FEV. 2019

Déposé sous le n°

Procès-verbal de l'assemblée générale

L'an deux mille 2018 et le 09/10 à 18 heures, les actionnaires de la SASU 3S BIO STE BAUME, au capital de 1 000,00 euros se sont réunis en assemblée générale, sur convocation, au siège social est fixé à :

Domaine de l'Emeraude LE PLAN
Rte de la STE BAUME D95
83136 MAZAUGUES

Le bordereau et les récépissés des lettres d'envoi en question sont déposés sur le bureau de l'assemblée.

Le présent procès-verbal comporte :

- le résultat de chaque vote;
- le texte de chaque délibération.

1°) Rappel de l'ordre du jour

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017
- Affectation du résultat

2°) Feuille de présence

Les actionnaires présents et/ou représentés ont signés la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

Il est constaté que les actionnaires votant totalisent un nombre de voix suffisant pour que les questions figurant à l'ordre du jour puissent être votées.

3°) Election du bureau de l'assemblée

A été élu à la majorité des voix en tant que Présidente de l'assemblée, Mme MINIER Sylvie
A été élu à la majorité des voix en tant que scrutateur et secrétaire, Mr TAMI Alain

Les membres du bureau constatent que d'après la feuille de présence, les actionnaires associés présents ou représentés (voir liste sus indiquée) totalise un nombre de voix suffisant pour que l'assemblée puisse délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.
Mme MINIER, Présidente, déclare la séance ouverte.

4°) Adoption des résolutions

- Résolution no 1

Résolution adoptée à 100 % des voix.

Approbation des comptes pour l'exercice clos le 31/12/2017

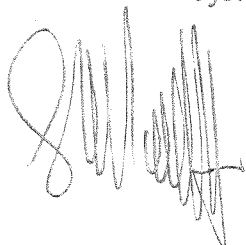
- Résolution no 2

Résolution adoptée à 100 % des voix.

Affectation du résultat au compte report à nouveau

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, Madame le Présidente lève la séance à 19 h.

La Présidente : Mme MINIER Sylvie



3«S» BIO STE BAUME
83136 MAZAUGUES

Siret : 805 308 012 00022 APE 0128Z

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302. Septies A bis du Code général des impôts).		Désignation de l'entreprise : <u>SASU 3S BIO STE BAUME</u>						Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	2135	412		414		416	2135	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	9371	442		444		446	9371	
	Installations générales, agencements divers	450	13673	452	5276	454		456	18949	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	25 179	492	5 276	494		496	30 455	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500	968	502	427	504		506	1395	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4310	532	1874	534		536	6184	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	3179	542	1521	544		546	4700	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570	8 457	572	3 822	574		576	12 279	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations			590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591			
TOTAL					596	585	597	599		

Copyright Mtae (2018)

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 <i>Septies</i> A bis du Code général des impôts).		Désignation de l'entreprise : <u>SASU 3S BIO STE BAUME</u>						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	41 315	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995	
Déficits imputés		983	5 607	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996	
Déficits reportables		984	35 708	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA					
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 TER ZCA au titre de l'exercice				129	
Total des déficits restant à reporter		870	35 708	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (Art. L3211-1 du Code des Transports)				800	
VI DIVERS									
Primes de cotisations complémentaires facultatives							381		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant							380		2 094
N° du centre de gestion agréé							388		
Montant de la TVA collectée							374		3 608
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378		1 565
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

Désignation de l'entreprise : <u>SASU 3S BIO STE BAUME</u>		Néant ☐
Exercice ouvert le : <u>01/01/2017</u> et clos le : <u>31/12/2017</u> Données en nombre de mois		<u>12</u>
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
Total : 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transfert de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2 :	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
Total 3 :	152	
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1+Total 2 - Total 3)	137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF-SD)	117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire N° 1330-CVAE-SD.		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case ☐ 020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	☐ 022	Effectifs au sens de la CVAE ☐ 023
Période de référence	☐ 024	☐ 160
Date de cessation		☐ 186
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 1330-CVAE-NOT-SD (§ Répartition des salariés) et dans la notice n° 2033-NOT-SD (§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs).

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2017

N° SIRET

8 0 5 3 0 8 0 1 2 0 0 0 3 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU 3S BIO STE BAUME

ADRESSE (voie)

ROUTE DE LA STE BAUME D95

CODE POSTAL

83136

VILLE

MAZAUGUES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique MINIER Prénom(s) SYLVIE

Nom marital PRESIDENTE % de détention 90.00 Nb de parts ou actions 90

Naissance : Date 16051956 N° Département 49 Commune ANGERS Pays FR

Adresse : N° Voie ROUTE DE STE BAUME D95 DOMAINE DE L'EMERAUDE

Code Postal 83136 Commune MAZAUGUES Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique TAMI Prénom(s) ALAIN

Nom marital % de détention 10.00 Nb de parts ou actions 10

Naissance : Date 29121947 N° Département 94 Commune CHAMPIGNY Pays FR

Adresse : N° Voie ROUTE DE STE BAUME D95 DOMAINE DE L'EMERAUDE

Code Postal 83136 Commune MAZAUGUES Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

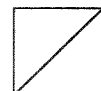
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2017

N° SIRET

8 0 5 3 0 8 0 1 2 0 0 0 3 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU 3S BIO STE BAUME

ADRESSE (voie)

ROUTE DE LA STE BAUME D95

CODE POSTAL

83136

VILLE

MAZAUGUES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2017 Et clos le 31/12/2017 Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐
 Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐
 Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258 SD (art. 231-I-1 quinquièmes C), cocher la case ☐
 Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquièmes C), cocher la case ☐
 Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays) _____

A IDENTIFICATION SASU 3S BIO STE BAUME
 ROUTE DE LA STE BAUME D95
 Désignation, SIRET et adresse de la société 83136 MAZAUGUES
 80530801200030
 Adresse du siège social _____
 L'ancienne adresse en cas de changement : _____
 Le téléphone : _____
B ACTIVITE
 Activités exercées : CULTURES PERMANENTES
 Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES
 Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)
 Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante _____
 Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère : _____

SIRET _____

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)
 1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33,1/3 % _____ Bénéfice imposable à 28%* _____ Déficit _____
 Bénéfice imposable à 15 % _____

2 Plus-values
 Plus-values à long terme imposables à 15 % _____ Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 % _____
 Plus-values à long terme imposables à 15 % _____ Autres plus-values imposables à 19 % _____ PV à long terme imposables à 0 % _____ Plus-values exonérées art. 238 quinquièmes _____

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches
 Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines ☐ Pôle de compétitivité ☐
 Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
 Sociétés d'investissements immobiliers cotés ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) _____ Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % _____

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)
 1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt _____
 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité _____

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)
 Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% _____

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.
 Les notices des flux fiscaux sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : _____ Nom et adresse du conseil : _____
 Tél : _____ Tél : _____
 Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : _____ Identité du déclarant : _____
 N° d'agrément du CGA : _____ Date : 18062018
 Lieu : MAZAUGUES
 Qualité et nom du signataire : MINIER SYLVIE
 PRESIDENTE
 CGA ☐ Viseur Conventionné ☐ Tél : _____

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. Les précisions portées sur la notice du formulaire n°2065-SD, à la rubrique « Nouveautés »)

N° 2065 bis
(2018)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 3S BIO STE BAUME
et Date de clôture de l'exercice 31/12/2017

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ^④	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ^⑤		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ^⑥		(e)	
		(f)	
(à préciser par nature sur les lignes e à h)		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ^⑦		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis ^⑧	Total (a à h)		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 Bis
(2018)

Désignation de l'entreprise SASU 3S BIO STE BAUME

et Date de clôture de l'exercice 31/12/2017

H – DIVERS	
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

I – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	283
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :	1 455
MVLT imposées à 15 %	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputées sur les PVLT de l'exercice	
	MVLT réalisées au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



Article 2038A du CGI

2067-BIS-SD
(2018)

RELEVÉ DES FRAIS DÉDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement		SASU 3S BIO STE BAUME		
N° d'identification (SIRET)		80530801200030		Exercice social
				31/12/2017
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)				
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (2)		
Relevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (3)		
Rémunérations de services, payées ou dues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (4)		
Total des dépenses devant être réintégréées au tableau 2058-A ou 2033-B		(1) - [(2)+(3)+(4)]		
Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiés par la loi n° 2004-801 du 6 Août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.				